

6.5

Interdictions

6.5 INTERDICTIONS

6.5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

Chromos Molecular Systems Inc.

Interdit à Chromos Molecular Systems Inc., à ses porteurs de titres, à tous les courtiers en valeurs et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur, au motif que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers annuels et de son rapport de gestion annuel de l'exercice terminé le 31 décembre 2006 conformément au Règlement 51-102.

L'interdiction est prononcée le 27 avril 2007.

Divertissements M8 Inc.

Interdit à Divertissements M8 Inc., à ses porteurs de titres, à tous les courtiers en valeurs et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur, au motif que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers annuels et de son rapport de gestion annuel pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006 conformément au Règlement 51-102.

L'interdiction est prononcée le 26 avril 2007.

Guest-Tek Interactive Entertainment Ltd.

Interdit à Guest-Tek Interactive Entertainment Ltd., à ses porteurs de titres, à tous les courtiers en valeurs et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur, au motif que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers intermédiaires et son rapport de gestion intermédiaire de la période terminée le 31 décembre 2006 conformément au Règlement 51-102.

L'interdiction est prononcée le 1er mai 2007.

Luxell Technologies Inc.

Interdit à Jean-Louis Larmor d'effectuer, directement ou indirectement, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de Luxell Technologies Inc., aux motifs que l'émetteur ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt des états financiers et du rapport de gestion relatif aux états financiers prévues au Règlement 51-102 et que cette personne a été administrateur ou dirigeant de l'émetteur depuis que celui-ci a déposé ses derniers états financiers conformément aux exigences applicables et, en tant qu'initié de l'émetteur, cette personne peut avoir été informée de tout fait ou changement important concernant l'émetteur qui n'a pas été rendu public après la date des états financiers déposés.

L'interdiction est prononcée le 27 avril 2007.

Pétroles SRI Inc.

Interdit à Pétroles SRI Inc., à ses porteurs de titres, à tous les courtiers en valeurs et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur, au motif

que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers annuels et de son rapport de gestion annuel de l'exercice terminé le 31 décembre 2006 conformément au Règlement 51-102.

L'interdiction est prononcée le 1er mai 2007.

Solutions AldeaVision Inc.

Interdit à Lionel Bentolila, Morrie J. Glick, Eric E. Baker, Christopher J. Winn, Richard Derouin, André Petitclerc, John Witherspoon, Charles Gauvin et Bruce McNiven d'effectuer, directement ou indirectement, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de Solutions AldeaVision Inc., aux motifs que l'émetteur ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt des états financiers et du rapport de gestion relatif aux états financiers prévues au Règlement 51-102 et que ces personnes ont été administrateurs ou dirigeants de l'émetteur depuis que celui-ci a déposé ses derniers états financiers conformément aux exigences applicables et, en tant qu'initiés de l'émetteur, ces personnes peuvent avoir été informées de tout fait ou changement important concernant l'émetteur qui n'a pas été rendu public après la date des états financiers déposés.

L'interdiction est prononcée le 2 mai 2007.

6.5.2 Révocations d'interdiction

DEQ Systems Corp.

Révoque la décision d'interdiction 2007-MC-0813, prononcée le 18 avril 2007, limitée à Richard Garneau, Gestion Sori inc., Earle G. Hall, Marcel Lachance, Fiducie DEQ Patents Canada, Omm International, inc., Jean Lambert, Groupe L.M.B. inc., François Proulx, Frank Ricciuti, Jean-Claude Vachon, Gestion J.C.V. inc., David Jacques, Cindy Knowlton, Jean-Paul Sabini, Paul Omohundro et Serge Racine, d'effectuer directement ou indirectement, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de DEQ Systems Corp. au motif que celui-ci a déposé ses états financiers annuels de l'exercice terminé le 30 novembre 2006 et le rapport de gestion relatif à ceux-ci.

La révocation est prononcée le 25 avril 2007.